

## CQP (certificat de qualification professionnelle) **Ouvrier qualifié de l'exploitation viticole RNCP 5591**

Une qualification reconnue au niveau nationale par la filière viti-vinicole

**Les objectifs : former des ouvriers qualifiés capables de :**

- Préparer, atteler et régler les outils
- Préparer et entretenir les sols en respectant la sécurité et l'environnement
- Travailler sur l'équilibre et l'orientation du CEP et intervenir sur la croissance de la végétation
- Appliquer la fertilisation, le désherbage et les traitements phytopharmaceutiques en respectant l'environnement, les précautions d'emploi et les consignes de sécurité
- Préparer et entretenir le matériel
- Conduire le matériel viticole



**Public concerné :** Salariés, demandeurs d'emploi, salariés en contrat de professionnalisation, saisonniers  
**Formation accessible aux personnes en situation de handicap**

- **Prérequis :** maîtrise des savoirs de base
- **Conditions d'accès :** entretien
- **Lieu de réalisation :** MFR Anneyron (partie théorique) + stages en exploitation
- **Intervenants :** des formateurs qualifiés et des professionnels du secteur viticole

**Evaluation :** évaluations régulières des acquis, suivi individualisé, enquête de satisfaction

**Méthodes mobilisées :** apports théoriques suivis de mises en situation, animation en salle et sur le terrain, en alternance : 504 heures en centre de formation, 1197 heures en entreprise.

**Contenu de la formation :** 2 modules axés sur le cœur du métier d'ouvrier viticole

- Conduite du vignoble (210 heures) : taille, palissage, ébourgeonnage, travaux en vert, reconnaissance des ravageurs et maladies...
- Conduite et entretien du matériel en toute sécurité (105 h) : tracteurs, enjambeurs, épampreuses...+ passage des CACES 1, 3 et 8

**2 modules régionaux axés sur les besoins de la filière**

- Travail du sol (84 heures) : labour, hersage, tonte, désherbage, aménagement de parcelles...
- Protection des cultures (105 heures) : application des produits de traitement, fertilisation, certiphyto applicateur

**Validation du CQP :** 2 épreuves d'évaluation prévues pour chaque bloc de compétences (4) par des évaluations pratiques par la MFR et l'évaluation des travaux en entreprise

1 épreuve orale en fin de parcours devant un jury extérieur

1 évaluation pratique en centre

+

1 évaluation pratique en entreprise

=

1 bloc acquis

4 blocs acquis + présentation orale => CQP

**Session ouverte avec un minimum de 5 personnes et un maximum de 12 participants**

Pour s'inscrire et pour tout renseignement complémentaire : NOUS CONSULTER site MFR  
Tél: 04 75 31 47 94 / mail: [mfr.anneyron@mfr.asso.fr](mailto:mfr.anneyron@mfr.asso.fr)